



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 111466

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question du pluralisme linguistique dans notre système éducatif. Alors qu'il apparaît toujours aussi difficile de faire vivre nos langues régionales, il convient de s'interroger sur la place que notre système éducatif accorde à la diversité linguistique et culturelle. À cet effet, certaines associations militent pour la création d'une option facultative d'espéranto au baccalauréat. Inventé de toute pièce en 1859 dans le but de « faciliter la communication internationale », l'espéranto serait aujourd'hui parlé dans plus d'une centaine de pays (répartis sur les cinq continents). Pour les espérantistes, l'intérêt de cette langue tient au fait qu'elle n'est pas rattachée à une nation, ni à une politique, ni à une économie. Mélange de langue romane (notamment italien et français), de grammaire germanique (principalement allemand et anglais), de grec ancien et de slave (russe et polonais), elle se veut, selon ses défenseurs, universelle, compréhensible par le plus grand nombre et faciliterait l'apprentissage d'autres langues jouant ainsi un rôle essentiel en termes de sauvegarde en Europe de nos diversités linguistiques et culturelles. Aussi, il lui demande la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'espéranto est une langue porteuse d'un bel idéal de fraternité et de neutralité. Bien que parlée par un certain nombre de locuteurs dans le monde, cette langue ne dispose pas encore d'une diffusion suffisante pour en faire une langue de communication effective et pratique. Ainsi, l'espéranto n'est la langue d'aucun pays ni d'aucun groupe géographiquement circonscrit et ne dispose pas de statut officiel. Il n'est d'ailleurs pas reconnu comme langue de travail dans les grandes organisations internationales. Tirant son originalité de la pluralité des langues, l'espéranto n'est, pour autant, pas une réponse au pluralisme linguistique et culturel dont l'intérêt réside dans la diversité des réalisations phonologiques, dans la richesse des lexiques utilisés et la complexité des systèmes linguistiques pour exprimer une vision du monde qu'une culture a mis du temps à construire et que l'espéranto, par la synthèse qu'elle opère, ne peut refléter. Par ailleurs, l'espéranto n'est que très rarement enseigné comme langue vivante dans les cursus universitaires. Ainsi, il ne serait pas possible aujourd'hui de disposer d'un nombre suffisant de concepteurs de sujets et d'évaluateurs sur l'ensemble du territoire possédant les diplômes nécessaires. Pour l'ensemble de ces raisons, il ne peut être envisagé de proposer l'espéranto à l'épreuve facultative du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111466

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6454

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13647